



Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS MK224

Date de création 20 November 2018

Date de la dernière révision 21 February 2022

1 - Identification du produit et de la société

a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette

Tradenames: WDS UltraShell Nextra

b - Identification du produit

ISOLATION EN MICROPOREUX

c - Utilisation du produit

Ce(s) produit(s) est(sont) utilisé(s) dans les domaines de l'isolation thermique, des écrans thermique, du calorifugeage, des joints et joints d'expansion, dans les fours industriels, les fours tunnel, les chaudières et autres équipements de process ainsi que dans le domaine de l'aérospatial, de l'automobile et de l'électroménager et comme systèmes de protection feu passive et dispositifs coupe-feu. (Veuillez vous référer à la documentation technique pour plus d'informations).

d - Fabricant/fournisseur

Morgan Thermal Ceramics Canada 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	Morgan Thermal Ceramics Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet www.morganthermalceramics.com ou écrire à MT.NorthAmerica@morganplc.com

2 - Identification des dangers

a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200

Non classé. Lire la fiche signalétique complète.

b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200

Inclassable selon la norme HCS 2012 de l'OSHA (29CFR1910.1200).

En cas d'urgence

La poussière et les fibres alvéolaires pouvant être émises par ce produit peuvent causer des affections respiratoires chroniques de l'emphysème et de l'asthme.

c - Effets chroniques

d - Règle relative au mélange

Sans objet.

3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Fumée de silice (amorphe) Carbure de silicium Silice colloïdale	Non Communiqué 409-21-2 7631-86-9	40-80 20 - 40 5 - 15

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

4 - Premiers secours

a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

Yeux

Si les yeux sont irrités en raison d'une irritation, rincer abondamment immédiatement à l'eau durant au moins 15 minutes.

Ne pas frotter les yeux.

Peau

Si des démangeaisons cutanées apparaissent en raison d'une irritation mécanique, laver les zones affectées à l'eau et au savon. L'utilisation d'une crème ou une lotion pour la peau peut être utile. Ne pas frotter ou gratter la peau exposée. Il est recommandé de remplacer ses vêtements par des vêtements propres.

Voies respiratoires

En cas d'inflammation ou de douleur du nez ou de la gorge déplacer la personne à l'air libre, dans une zone sans poussière. (Voir section 8 pour plus d'informations sur la manière de réduire l'apparition des irritations des voies respiratoires causées par l'exposition).

Voies gastro-intestinales

Voie d'exposition non probable

c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

c - Codes NFPA

left intentionally blank

b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Eviter de générer de la poussière. Fournir des équipements de protection respiratoire si nécessaire (Voir section 8). Suivre les procédures habituelles de nettoyage. Lorsque cela est possible utiliser un aspirateur équipé d'un filtre HEPA pour éliminer les déchets. S'il est nécessaire de balayer utiliser un agent antipoussière et placer les déchets dans un conteneur fermé. Eviter de mettre en oeuvre des procédures pouvant contaminer l'eau.

b -

left blank intentionally

7 - Manipulation et stockage

a - Manipulation

Limiter l'utilisation d'outils mécanisés s'ils ne sont reliés à un système d'aspiration. Utiliser des outils à main quand c'est possible. Nettoyer la zone de travail fréquemment à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA ou balayer après avoir humidifié afin de limiter l'accumulation de débris. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

b - Conteneurs vides

Stockage: Ce produit est stable dans toutes les conditions de stockage. Stocker dans l'emballage d'origine dans un endroit sec. Maintenir le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser l'emballage.

Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Silice amorphe	(80 mg/m ³ + % SiO ₂) ou 20 mppcf	Non établi	Aucune
Carbure de silicium	15mg/m ³ (Poussière totale) 5mg/m ³ (Poussière alvéolaire)	10mg/m ³ (Poussière totale) 3 mg/m ³ (Poussière alvéolaire)	Aucune
Fibre de silice amorphe	Non établi	Non établi	1f/cc – Moyenne pondérée sur 8 hr.

AUTRES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLES (OEL)
Les valeurs limites d'exposition professionnelle varient d'un pays à l'autre et de juridiction à juridiction. Vérifiez quel niveau s'applique pour votre entreprise et conformez-vous avec les réglementations locales. S'il n'existe pas de valeur limite un hygiéniste du travail qualifié pourra vous assister et effectuer une évaluation du poste de travail y compris des recommandations concernant le type de protections respiratoires à mettre en œuvre.

b - Mesures techniques

Il est prudent de réduire l'exposition aux poussières alvéolaires à un niveau aussi faible que techniquement possible par l'utilisation de systèmes de ventilation et des équipements de collecte de la poussière. Des équipements efficaces pour le contrôle de la poussières existent sur le marché. Ces équipements incluent des systèmes de captation de la poussière, des systèmes de collecte de la poussière, des tables avec ventilation par dessous, des outils et équipements munis de système de captation à la source. Pour plus d'information contactez notre Hotline Thermal Cermiacs "Programme de suivi des produits" au 800-722-5681.

c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

EPI - Peau

Utiliser des vêtements amples à manches longues, des gants et une protection de la tête suivant nécessité afin de prévenir une irritation de la peau.

EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux suivant nécessité.

EPI - Voies respiratoires

Lorsqu'il n'est pas possible ou faisable de réduire les expositions aux poussières alvéolaires par des moyens techniques il est recommandé d'encourager les employés à suivre les mesures de bonne pratique et d'utiliser des protections respiratoires. Se conformer aux standards de protection respiratoire de l'OSHA 29 CFR 1910.134 et CFR 1926.103

9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Pièces fibreuse en feuille ou en forme.
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Not applicable
pH	Non applicable
Point de fusion	>2000°F (1093°C)
Point d'ébullition	Non applicable
g - Point d'inflammabilité	Not applicable
h - Taux d'évaporation	Not applicable
i - Inflammabilité	Not applicable
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Léger
Gravité spécifique	Non applicable
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Not applicable
p - Température d'auto-inflammabilité	Not applicable
q - Température de décomposition	Not applicable
r - Viscosité	Not applicable

10 - Stabilité et réactivité

a - Stabilité chimique

Aucun

b - Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Polymérisation dangereuse

Aucun

d - CONDITIONS A EVITER

Aucun

e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Éviter tout contact avec des acides forts

f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

L'exposition à des températures élevées peut produire de l'oxyde de carbone.

11 - Informations toxicologiques

left blank intentionally

b - Toxicité aigue

left blank intentionally

c - Epidémiologie

Ce matériau n'a pas fait l'objet d'une étude épidémiologique.

d - Toxicologie

Silica, amorphous

Toxic effects described in animals from single inhalation exposures of amorphous silica include upper respiratory irritation, lung congestion, bronchitis, and emphysema. Repeated inhalation exposures at concentration of 50 or 150 mg/m³ produced increased lung weights and lung changes. No progressive pulmonary fibrosis was seen and the observed lung changes were reversible. No adverse effects were observed in this study at 10 mg/m³. No animal test reports are available to define the carcinogenic, mutagenic, or reproductive effects.

Titanium Dioxide

Titanium dioxide was reclassified by the IARC in 2006 as a "possibly carcinogenic to humans (Group 2B)". The classification was based on sufficient evidence in experimental animals but inadequate evidence in humans for the carcinogenicity of titanium dioxide. IARC indicated in the monograph that "the studies do not suggest an association between occupational exposure to titanium dioxide as it occurred in recent decades in Western Europe and North America and risk for cancer." [IARC Monograph (Vol. 93)]

The US National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) is currently reviewing the available toxicity data on titanium dioxide. On the recent draft Current Intelligence Bulletin (March, 2006), NIOSH recommends exposure limits of 1.5 mg/m³ for fine TiO₂ (particle greater than 0.1 µm in diameter) and 0.1 µg/m³ for ultrafine particles. The draft document states that the difference in the recommended limits reflect findings from studies, which suggest that ultrafine TiO₂ particles may be more potent than fine TiO₂ particles at the same mass. It also indicated this may due to the fact, that the ultrafine particles have a greater surface area than the fine particles at the same mass.

Silicon Carbide

An animal study showed that, although exposure to silicon carbide alone produced no fibrosis of the lungs, exposure of guinea pigs infected with pulmonary tuberculosis to the extent that extensive fibrosis occurred. Guinea pigs exposed to silicon carbide dust and infected with the tubercle bacteria developed tuberculopneumoconiotic lesions. Miller and Sayers observed that silicon carbide dust administered by intraperitoneal injection to guinea pigs produced no reaction. A study in tungsten carbide industry workers concluded that exposure to silicon carbide was not a hazard unless the exposed workers already had pulmonary tuberculosis.

Fibrous Glass Filament (non-respirable)

IARC in June, 1987, categorized fiberglass continuous filament as not classifiable with respect to human carcinogenicity (Group 3). The evidence from human as well as animal studies was evaluated by IARC as insufficient to classify fiberglass continuous filament as a possible, probable, or confirmed cancer causing material.

AES Wools

AES contained in the products listed in the title have been designed to be rapidly cleared from lung tissue. This low biopersistence has been confirmed in many studies on AES using EU protocol ECB/TM/27 (rev 7) and the German method specified in TRGS 905 (1999). When inhaled, even at very high doses, they do not accumulate to any level capable of producing a serious adverse biological effect. In lifetime chronic studies there was no exposure-related effect more than would be seen with any "inert" dust. Sub-chronic studies at the highest doses achievable produced at worst a transient mild inflammatory response. Fibers with the same ability to persist in tissue do not produce tumours when injected into the peritoneal cavity of rats.

Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

Sans objet.

12 - Informations écologiques

Aucun effet d'écotoxicité n'a été signalé pour ces produits.

c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement pour le produit.

d - Mobilité dans le sol

Aucun renseignement pour le produit.

e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun effet indésirable de ce matériau sur l'environnement n'est prévu.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Gestion des déchets

Afin d'éviter de générer de la poussière durant le stockage, le transport et l'élimination il est recommandé d'utiliser un conteneur fermé ou un emballage plastique. Se conformer à la réglementation fédérale et locale. L'addition de produits chimiques, sa transformation dans un procédé de fabrication ou en le transformant par tout autre moyen, peut impliquer que l'information présentée dans cette FDS soit incomplète, imprécise ou inappropriée.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Tel qu'il est actuellement fabriqué, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux répertorié ou caractéristique en vertu de la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261). Tout traitement, toute utilisation ou modification, ou tout ajout de produits chimiques au produit tel qu'acheté peut modifier les obligations en matière d'élimination. En vertu de la réglementation fédérale américaine, il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser le matériau de manière adéquate, afin de déterminer s'il s'agit d'un déchet « dangereux ». Consulter la réglementation locale, régionale, nationale ou provinciale en vigueur afin d'identifier l'ensemble des exigences requises en matière d'élimination.

14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé
Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

15 - Informations Réglementaires

15.1 -

REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

SARA Titre III: Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent.

OSHA: Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103

TSCA: Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées dans l'inventaire des produits chimiques TSCA (Section 8(b)).

15.2 -

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

SIMDUT Canada : Ne s'applique pas.

APE Canada : Toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS) si nécessaire.

16 - Autres informations

left blank intentionally

Dévitirification

PRECAUTION A PRENDRE APRES UTILISATION LORS DE L'ENLEVEMENT.

Les isolations haute température (LIHT) sont essentiellement utilisées pour maintenir la température dans un volume clos à 900°C ou au-delà. La température d'exposition maximum a lieu sur la face chaude de l'isolant. La température à l'intérieur de l'isolant décroît de la face chaude vers la face froide dans la mesure où l'isolant s'isole lui-même. Dès lors seule une épaisseur fine de la face chaude de l'isolant se dévitirifie et la poussière alvéolaire générée durant l'enlèvement de l'isolant ne contient pas de niveaux détectables de silice cristalline en général.

L'évaluation toxicologique des effets de la présence de silice cristalline dans des laines d'isolation haute température chauffées artificiellement n'ont pas montrés d'accroissement de toxicité in vivo ou in vitro. La combinaison de différents facteurs comme la fragilité des fibres ou la présence de cristaux noyés dans la structure vitreuse de la fibre et donc non biologiquement disponibles, peuvent expliquer l'absence de toxicité. L'évaluation de l'ARC telle que donnée dans la monographie 68 n'est pas adéquate dans la mesure où la silice cristalline n'est pas biologiquement disponible dans les laines d'isolation haute température après service.

Elimination après usage

Morgan Thermal Ceramics www.morganthermalceramics.com

Evaluation de danger SIMD

Fiches de données techniques

Left Blank Intentionally (pending datasheet number)

Sommaire des révisions

FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou implicite), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.